

Un potentiel non identifié? L'ergothérapie dans l'intégration professionnelle

Claudia Meier L'ergothérapie dispose de compétences précieuses en matière d'intégration professionnelle. Cependant, notre groupe professionnel est rarement présent dans le domaine de la réadaptation: l'offre n'est pas homogène, elle est absente dans certaines parties du pays et il n'y a pas de réglementation financière en la matière. Toutefois, l'intérêt de travailler dans ce champ d'activité augmente. Ainsi, l'ASE a décidé que l'intégration professionnelle serait son thème prioritaire de l'année 2020. Cet article propose donc une introduction sur le sujet et d'autres articles viendront bientôt y porter un éclairage sous différents angles.



Claudia Meier

Ergothérapeute dipl. HES, MAS intégration professionnelle, travaille comme conseillère en réadaptation au SVA de Zurich et donne des cours à la ZHAW sur le thème de l'intégration professionnelle. Elle fait partie de la commission développement professionnel.
meier.claudia@gmx.net



L'intégration professionnelle n'est pas un champ d'activité clairement défini

L'intégration professionnelle n'est ni un champ d'activité clairement défini, ni un terme utilisé de manière homogène. Dans le travail social, on parle plutôt d'intégration sur le marché du travail, dans l'assurance-invalidité de réadaptation professionnelle et dans le domaine de la santé d'intégration (ou de ré-intégration) professionnelle. Concrètement, l'intégration professionnelle consiste à aider les personnes pour qui il est difficile d'entrer dans le monde du travail. Quel que soit le donneur d'ordre, l'objectif est de s'intégrer sur le marché du travail dit primaire (ou ordinaire) ou sur le marché du travail complémentaire.

Les raisons d'une intégration professionnelle peuvent être de diverse nature. L'intégration professionnelle se joue dans les domaines de la formation, de l'éco-

nomie, de la santé, du social et de l'asile. Chacun de ces domaines est soumis à des conditions cadres légales différentes et à une approche différente dans le débat social. En conséquence, les moyens et les mesures dont ils disposent ne sont pas non plus les mêmes.

L'ergothérapie pourrait assurément apporter une réelle valeur ajoutée dans plusieurs domaines de l'intégration professionnelle. Néanmoins, il est judicieux de commencer par se focaliser sur un domaine. Le présent rapport porte sur l'intégration professionnelle dans le domaine de la santé. L'ergothérapie apporte de précieuses connaissances approfondies dans le domaine médical et est en contact avec des partenaires importants du réseau dès la phase médicale. De plus, elle peut remplir la fonction de trait d'union entre la phase médicale et la phase de réadaptation professionnelle. Lors de la transition entre ces deux phases, on observe souvent une rupture dans la continuité du suivi sur le plan spécialisé et humain.

Donneur d'ordre: qui paie?

L'assurance-invalidité (AI) a le mandat légal d'insérer dans le monde professionnel des personnes qui, en raison d'une atteinte à leur santé, présentent une incapacité de travail ou sont menacées d'invalidité. En 2018, elle a prononcé 205 000 mesures de réadaptation (OFS, 2018). L'éventail des mesures (cf. figure 2) est large et depuis l'introduction de mesures d'intervention précoce, elles peuvent être prononcées rapidement, sans que l'existence de prétentions ait été vérifiée sur le plan juridique.

Mesures de réadaptation de l'AI	Détection précoce
	Mesures d'intervention précoce <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation du poste de travail • Cours de formation • Placement • Orientation professionnelle • Réadaptation socioprofessionnelle • Mesures d'occupation
	Mesures de réinsertion <ul style="list-style-type: none"> • Entraînement à l'endurance • Entraînement progressif • Réinsertion proche de l'économie • Travail de transition
	Mesures professionnelles <ul style="list-style-type: none"> • Orientation professionnelle • Première formation professionnelle • Reclassement • Placement • Aide en capital • Allocations d'initiation au travail • Indemnité en cas augmentation des cotisations • Remboursement des indemnités journalières et des frais de voyage

Cependant, l'assurance-invalidité n'est pas le seul acteur à soutenir la réadaptation professionnelle. D'autres parties prenantes sont également concernées par la réintégration sur le marché du travail des personnes atteintes dans leur santé. Je pense notamment aux assurances, qui versent des indemnités journalières ou des rentes viagères en cas d'absence de réintégration sur le marché du travail. Il s'agit plus précisément des assureurs-accidents, des assureurs d'indemnités journalières en cas de maladie, des assureurs responsabilité civile, mais aussi des caisses de pension. Parfois, il est en outre nécessaire de mettre sur pied une coordination avec l'office régional de placement (ORP) ou l'aide sociale, qui peuvent également financer des mesures de réintégration professionnelle.

Sans oublier les employeurs. Même si en Suisse il n'y a pas d'obligation légale d'engager des personnes atteintes dans leur santé, de nombreux employeurs de ce pays soutiennent la réintégration de leur personnel. Certains d'entre eux s'engagent avec des mesures préventives, par exemple avec des adaptations du poste de travail, et ordonnent eux-mêmes des mesures de réadaptation. Un défi demeure: inciter les entreprises à embaucher des personnes ayant des problèmes de santé, notamment celles présentant des maladies psychiques.

Prestataires: qui exécute les mesures de réadaptation?

Les mesures de réadaptation sont souvent proposées par des entreprises privées et différents groupes professionnels. Dans les centres compétents en la ma-

tière, les ergothérapeutes sont rares. Cela est d'autant plus étonnant que parmi les principales missions de l'ergothérapie figure l'encouragement de la capacité d'action et de la participation à la société, par exemple au monde professionnel. De plus, les offres des ergothérapeutes ne sont pas perçues en tant que telles. Elles reprennent en effet des notions provenant de l'assurance-invalidité et s'appellent par exemple évaluation du potentiel, mesures de réintégration ou mesures professionnelles. L'ergothérapeute dit qu'elle est une spécialiste de la intégration, du case management ou encore une coach professionnelle. En conséquence, l'ergothérapie passe le plus souvent incognito dans le domaine de la réadaptation. A supposer qu'une conseillère en réadaptation de l'AI ait envie de recourir aux services d'une ergothérapeute, elle aurait des difficultés à trouver des centres compétents. Il n'existe pas de liste d'adresses centralisée, ni d'offres homogènes, ni de financement clairement réglementé. Ce constat ne s'applique pas à tout le monde. Quelques cabinets ont en effet réussi à élaborer une offre connue au niveau cantonal et à négocier une convention de prestations avec l'AI. Nous sommes toutefois encore bien éloignés du réseau national.

Ergothérapie en matière d'intégration professionnelle: que faisons-nous?

L'ergothérapie dispose de compétences précieuses en matière d'intégration professionnelle. Dans le cadre de mon travail de master, j'ai recherché les compétences spécifiques dont il faut disposer pour travailler dans le domaine de l'intégration professionnelle. J'ai passé en revue les ouvrages spécialisés et interviewé des expertes. La conclusion a été différente de ce à quoi l'on aurait pu s'attendre: les outils spécifiques sont propres à chaque ergothérapeute. La spécificité est liée à la mise en application des compétences ergothérapeutiques dans le contexte du monde professionnel. Il manque des connaissances sur le marché du travail primaire et sur les assurances sociales (Meier, 2015).

Certaines ergothérapeutes qui travaillent déjà dans le domaine de la réintégration professionnelle se demanderont pourquoi la compétence de conseil n'est pas mentionnée de manière spécifique. Une partie importante et complexe du conseil en réintégration professionnelle réside effectivement dans la diversité des bénéficiaires: employeur, assurances, clientes, etc. Il faut également intervenir à l'interface entre différents acteurs. Ces deux aspects sont pris en compte dans le profil de compétences des écoles (ZHAW, pas d'indication de date). Dans la pratique, il s'avère que l'expérience professionnelle ou les formations continues sont un atout lorsqu'il s'agit de conseiller plusieurs parties et de veiller à la coordination.

Qu'entend-on par «appliquer les compétences ergothérapeutiques dans le contexte du monde professionnel?» - Dans un premier temps les informations sur la personne et son environnement professionnel sont saisies. Idéalement, l'analyse de confirmation est effectuée sur le lieu de travail lui-même et porte au moins sur une activité professionnelle significative. Il est en outre possible de recourir à des évaluations propres aux tâches en elles-mêmes. L'évaluation de l'environnement professionnel ne comporte pas seulement une description du poste. Elle consiste beaucoup plus à comprendre la situation professionnelle actuelle et passée. Quelles sont les exigences relatives au poste de travail? En quoi consistent les tâches? Quelles sont les compétences à avoir pour venir à bout des tâches? Quels problèmes sont survenus par le passé à ces postes de travail? Quels sont les schémas qui se répètent? A ce jour, il n'existe aucun instrument d'enquête standardisé permettant de se prononcer au sujet de la capacité de travail (Mc Fadden Sara, Mac Donald Amy, Fogarty Alanna, Le Suzanne & Merritt Brenda K., 2010, p. 45). Il se pourrait que cela continue de poser problème à l'avenir. Plus un instrument est standardisé, moins il représente les exigences effectives des innombrables professions. D'où toute l'importance de tenir compte des aspects psychosociaux, comportementaux et environnementaux, en plus de ceux physiques et cognitifs. Tous ces facteurs influencent le processus de réadaptations (Joss, 2011; Mc Fadden et al., 2010).

Les compétences évaluées sont comparées à des exigences. Sur quelle base un plan d'action avec des objectifs axés sur l'occupation est-il formulé? Les mêmes

genres d'intervention que pour d'autres traitements d'ergothérapie sont disponibles: entraînement des fonctions corporelles, acquisitions d'aptitudes, apprentissage de stratégies de compensation et éducation et conseil (cf. figure 3) (Fisher, 2014). Afin de pouvoir garantir un environnement le plus naturel possible et un degré élevé de relation avec le contexte quotidien, les interventions se font (aussi) sur le lieu de travail au stade le plus précoce possible. En guise d'alternative, il faut se servir de tâches précises accomplies sur le lieu de travail, ou au moins des outils de travail adéquats. De telles méthodes de traitement requièrent une grande flexibilité de la part de l'ergothérapeute. Dans le même temps, cette manière de procéder lui permet de se rendre à un stade précoce sur le lieu de travail d'un client et d'entrer en contact avec son employeur.

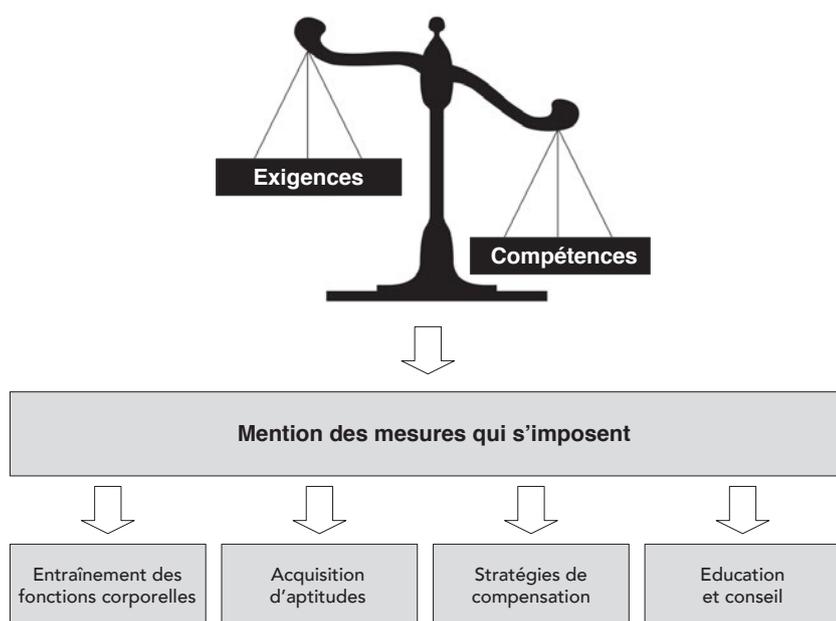
Les interventions directes sur le lieu de travail sont les seules à disposer de bonnes données probantes. Dans l'ensemble, la recherche dans ce domaine n'est pas encore très avancée. Cela ne veut pas dire que d'autres interventions ne sont pas efficaces. En l'absence de bases scientifiques plus solides, de nombreux auteurs insistent sur le fait qu'une méthode de travail centrée sur les patients tout au long du raisonnement clinique ergothérapeutique correspond actuellement à la meilleure pratique existante (Désiron et al. 2011; Snodgrass, 2011).

L'évaluation est comme toujours une partie importante du processus ergothérapeutique dans sa globalité, et le domaine de l'intégration professionnelle n'échappe pas à la règle. La documentation sous une forme ou une autre à l'intention du donneur d'ordre ne doit pas non plus être négligée.

Avec l'évaluation orientée vers l'occupation, les interventions directes sur le lieu de travail et l'intégration de facteurs psychosociaux, une ergothérapeute se démarquera déjà considérablement d'autres groupes professionnels par ses prestations de réadaptation.

Perspectives: où voulons-nous aller?

Grâce à différentes modifications légales, l'accent a fortement été mis sur l'intégration dans le monde du travail ces dernières années. Depuis la 5e et la 6e révision de l'AI, l'AI poursuit le principe «la réadaptation prime la rente» et investit beaucoup dans la réadaptation des personnes concernées. Les Nations Unies se sont également prononcées en faveur du droit universel de prendre part à la vie professionnelle. La Suisse a ratifié la convention en avril 2014 (Département fédéral de l'intérieur [DFI], 2014). La situation politique actuelle nous est donc favorable. Cependant, l'ergothérapie est peu impliquée en tant que partenaire d'intégration. Des raisons diverses peuvent l'expliquer.



Pour que l'ergothérapie devienne un partenaire précieux dans le domaine de la réadaptation professionnelle, elle doit, de toute urgence, approfondir ses connaissances sur le marché du travail primaire et les assurances sociales. De plus, il faut ancrer l'intégration professionnelle dans la formation initiale et continue en ergothérapie. Des choses ont déjà été faites à ce niveau. Des thèmes relatifs à l'intégration professionnelle ont déjà été intégrés à certains modules du programme d'études de la ZHAW. En outre, dans le domaine de la formation continue, la ZHAW propose tous les deux ans un CAS Best Practice en ergothérapie avec comme orientation l'intégration professionnelle. Il commencera en juin de cette année. L'ASE développe également un cours de deux jours sur l'intégration professionnelle.

De plus, il est nécessaire de renforcer le marketing professionnel sur la réadaptation. De ce point de vue, la dénomination professionnelle pourrait être défavorable dans la mesure où, en tant que profession thérapeutique, elle se réfère à l'aspect médical de l'activité. D'où l'importance de souligner l'offre et le rôle de l'ergothérapie en matière d'intégration professionnelle. Mieux faire connaître l'ergothérapie est une mission commune, qui nécessite à la fois des efforts de l'ASE au niveau global, des cabinets au niveau des institutions et de chaque ergothérapeute au niveau des cas.

Il serait en outre utile de conclure des conventions de prestations avec l'AI. Comme l'AI a un fonctionnement cantonal, aucune convention nationale entre l'ASE et l'AI ne sera possible. Une discussion tarifaire s'impose néanmoins, pour que les prestations ergothérapeutiques soient adaptées au marché.

L'intérêt porté à l'intégration professionnelle est grandissant. Des communautés d'intérêt voient le jour, telles que la BRIG (Communauté d'intérêt pour la réadaptation professionnelle). Des structures de tout genre sont utiles pour échanger des connaissances, puisque toutes les ergothérapeutes intervenant dans ce domaine d'activité sont confrontées aux mêmes défis. L'ASE braque également les projecteurs sur l'intégration professionnelle puisqu'elle le choisit comme thème prioritaire de l'année. A cette occasion, un groupe de travail est constitué sur le plan national, auquel il appartient de poser les bases du domaine d'activité. Un dépliant sur le profil professionnel des ergothérapeutes dans le domaine de l'intégration professionnelle est par exemple envisagé. De tels documents seront par la suite publiés sur le site Internet de l'ASE. L'ergothérapie veut donner plus de visibilité à son potentiel dans le domaine de l'intégration professionnelle. Pour l'accompagner sur cette voie, il appartient à chaque ergothérapeute de se rapprocher des responsables de la réadaptation et de mieux faire

connaître les prestations ergothérapeutiques autour de l'intégration professionnelle.

Références

- Bundesamt für Sozialversicherungen [BSV] (2018). IV-Statistik 2018. Gefunden unter www.bsv.admin.ch/bsv/de/home/sozialversicherungen/iv/statistik.html
- Désiron, Huguette A., Rijk, Angelique de, Hoof, Eelke V. & Donceel, Peter (2011). Occupational therapy and return to work: a systematic literature review. *BMC Public Health*, 11(1), 615.
- Eidgenössisches Departement des Innern [EDI] (2014). Beitritt der Schweiz zur UNO-Behindertenrechtskonvention. Gefunden am 17.01.2015 unter www.news.admin.ch/message
- Fisher, Anne G. (2014). OTIPM Occupational Therapy Intervention Process Model - Ein Modell zum Planen und Umsetzen von klientenzentrierter, betätigungsbasierter Top-down-Intervention. Idstein: Schulz Kirchner.
- Joss, Malcom (2011). The role of functional capacity evaluations in occupational therapy vocational evaluations. *The British Journal of Occupational Therapy*, 74(9), 450-452.
- Mc Fadden, Sara, Mac Donald, Amy, Fogarty, Alanna, Le, Suzanne, & Merritt, Brenda K. (2010). Vocational assessment: a review of the literature from an occupation-based perspective. *Scandinavian Journal of Occupational Therapy*, 17(1), 43-48.
- Meier Claudia (2015). Handlungsfelder für die Ergotherapie im Bereich Arbeitsintegration. Hochschule für Soziale Arbeit Luzern
- Snodgrass, Jefferson (2011). Effective Occupational Therapy Interventions in the Rehabilitation of Individuals With Work-Related Low Back Injuries and Illnesses: A Systematic Review. *American Journal of Occupational Therapy*, 65(1), 37-43.
- Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaft (ohne Datum, b). Rollenprofil Weiterbildung Institut für Ergotherapie, ZHAW. Gefunden unter http://gesundheit.zhaw.ch/fileadmin/user_upload/gesundheit/weiterbildung/inst_er/Rollenprofil_Weiterbildung_Institut_fuer_Ergotherapie.pdf

